



COMMUNE
DE VELLERON
84740

Département de VAUCLUSE
Arrondissement d'AVIGNON

Tél. : 04 90 20 00 71
Courriel : mairie@velleron.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Velleron, lundi 31 janvier 2022

Monsieur Philippe ARMENGOL, Maire
Monsieur Fabien MARSAUD, dit Grand Corps Malade
Place du Château
84740 VELLERON

à Madame Barbara POMPILI
Ministre en charge de la Transition Ecologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

N/Réf. : PA/CD - 2022/07

Objet : Impacts environnemental
et économique d'un projet privé



*« Je soutiens haut et fort la
municipalité de Velleron et ses
habitants qui mènent dignement un
véritable combat contre ce projet ».*

**Fabien MARSAUD dit
Grand Corps Malade**

Madame la Ministre,

Suite à la visioconférence tenue avec les membres de votre ministère le 19 novembre 2021, je me permets de vous recontacter à nouveau à propos du projet de lotissement de la Grande Bastide à Velleron, auquel nous sommes fermement opposés.

Comme vous le savez, la réalisation d'un lotissement de 200 logements à Velleron suscite une très vive opposition de la part de la population et de ses élus. Rapidement, un collectif citoyen soutenu par la municipalité de Velleron s'est formé pour dénoncer les incohérences de ce projet.

Nous menons un véritable « combat » contre la menace inéluctable d'une double faillite annoncée : environnementale et économique.

Je me permets de vous rappeler les faits.

La révision du PLU, approuvé par la précédente municipalité a permis de classer en zone constructible à forte densité une zone antérieurement protégée pour sa valeur environnementale et son patrimoine naturel exceptionnel.

Le propriétaire de cet important tènement foncier de 7 hectares a entrepris de le vendre à des aménageurs afin d'y réaliser un lotissement comprenant 139 lots compris entre 162 et 600 m² soit une moyenne de 327 m² par logement et 2 lots destinés à recevoir une soixantaine de logements (habitat collectif) sur 8 152 m². On imagine sans peine les intérêts financiers en jeu pour les parties concernées.

Mon prédécesseur a signé un permis d'aménager, sans tenir compte des conséquences désastreuses et des impacts négatifs que cela entraînerait pour la commune sur les plans environnemental et économique.

Je peux vous assurer que cet impact économique amènerait la commune à sa faillite. En effet, nous avons estimé à 7 millions d'euros le montant des travaux

MAIRIE DE VELLERON
Place du Château - 84740 VELLERON
Tél. : 04 90 20 00 71 - E-Mail : dgs@velleron.fr

que la collectivité serait tenue de réaliser pour mettre en adéquation les infrastructures (école, crèche, voirie, réseaux...) capables d'accueillir 600 habitants supplémentaires (+ 20% d'augmentation de la population) en un laps de temps réduit. Sans compter les dépenses incontournables d'entretien et de réparations que génèreraient ces nouveaux équipements qui viendraient s'ajouter au remboursement de l'emprunt contracté pour réaliser ces travaux de mise à niveau.

Aussitôt élus, nous avons fait part de notre opposition à ce projet à Monsieur le Préfet, en démontrant les conséquences économiques négatives pour la commune et, également, en lui signalant les manquements flagrants constatés dans l'instruction du dossier de permis, notamment au niveau de l'étude d'impact environnemental qui s'avère être incomplète.

A l'appui de ces observations, nous avons donc rappelé à Monsieur le Préfet les constats de ces lacunes qui ont été relevés par écrit par les services de la DREAL et France Nature Environnement. Dans leur rapport, les services de la DREAL ont clairement indiqué que « si les travaux venaient à commencer sans que le dossier n'ait été complété, les services de la DREAL interviendraient pour les faire arrêter ».

Parallèlement aux démarches effectuées auprès de Monsieur le Préfet et des différents services de l'Etat, le collectif citoyen a organisé une mobilisation le 25 septembre dernier. Plus de 800 personnes étaient présentes. Ce collectif, qui réunit un nombre conséquent de personnes, a trouvé un soutien sans faille auprès de la municipalité et de la population. Ainsi, d'autres mobilisations ont été organisées toujours dans le calme et la détermination qui caractérisent cette action commune : le 23 octobre et le 18 décembre réunissant plus de 1200 personnes. Lors de ces rassemblements, nous rappelons que nous souhaitons un développement harmonieux et cohérent de notre commune dans la mesure de ses capacités financières et du respect du patrimoine environnemental qu'il faut préserver à tout prix.

L'adhésion de la population est totale et constante, ainsi que celle de nombreux élus et de parlementaires de toutes tendances qui nous accompagnent.

Malgré cela, un premier démarrage des travaux a eu lieu le 25 octobre dernier. Membres du collectif et élus se sont physiquement interposés pour qu'ils cessent. Néanmoins, un premier bassin de rétention a été creusé après l'introduction sur le site d'un engin de 37 tonnes sans autorisation de circulation et après la création d'une voie d'accès sur le site.

Notre intervention immédiate auprès de Monsieur le Préfet s'est soldée par le déplacement sur les lieux des services de l'Etat compétents qui ont constaté le début des travaux

Monsieur le Préfet a, le 3 novembre, adressé un courrier aux aménageurs en leur intimant de se mettre en règle par rapport aux prescriptions du Code de l'Environnement. Malgré un deuxième courrier daté du 7 décembre, les aménageurs ont repris les travaux le 15 décembre aux fins de procéder au creusement d'un deuxième bassin de rétention. Le 18 janvier, il a été constaté le décaissement d'une voie d'accès de 120 mètres de long sur 5 mètres de large, se terminant en limite de la zone empierrée abritant le lézard ocellé, domaine vital de ce spécimen.

Ces travaux ont engendré une altération des habitats de ces spécimens, voire une perturbation des spécimens présents et en période d'hibernation, aux moyens d'engins lourds de chantier.

Le projet de la Grande Bastide a également été évoqué au Sénat. Interpellée sur ce sujet par le Sénateur BENARROCHE, la Secrétaire d'Etat chargée de la

Biodiversité auprès de votre ministère a précisé qu' « elle serait très vigilante quant au suivi de ce dossier par les services de l'Etat et au respect des règles environnementales en vigueur ».

Le 24 janvier, Monsieur le Préfet de Vaucluse a dressé un rapport de manquement administratif, suspendant les travaux et demandant aux aménageurs de régulariser leur situation (voir copie du rapport ci-jointe).

A ce jour, nous restons extrêmement mobilisés et vigilants.

Je l'ai déjà dit lors du dernier congrès des Maires de Vaucluse, et je le répète haut et fort : « je ne veux pas être le Maire d'une commune en faillite, je n'ai pas été élu pour gérer les inconséquences de mes prédécesseurs ni favoriser les intérêts privés. Des situations aussi aberrantes ne doivent plus se reproduire ».

Comme vous pouvez le constater, nous restons tous très mobilisés et déterminés et nous comptons vivement sur votre appui afin que vous usiez de votre autorité pour que ce projet inepte n'aboutisse pas.

Vous voudrez bien trouver, joint au présent courrier, un dossier relatif à cette affaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous remercie par avance de l'action que vous entreprendrez en notre faveur.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos salutations distinguées.




The seal is circular with the text 'MAIRIE DE VELLERON' at the top and '84740' at the bottom. The center features a coat of arms with a figure on horseback and a plow. Below the coat of arms, it says 'COMMUNE FONDÉE EN 1099'.

Philippe ARMENGOL,
Maire de VELLERON



Fabien MARSAUD,
dit Grand Corps Malade